



MIGRANTS P.04

Aujourd'hui, neuf associations de défense des droits de l'Homme, et des migrants en particulier, vont se rassembler devant le tribunal de première instance de Rabat. Réunies en conférence de presse jeudi, elles ont dénoncé les violences et dénis des droits à l'encontre des migrants.



Y en a marre!

CONTREBANDE. Les services des douanes de Fès et Meknès ont saisi 15,687 tonnes de légumineuses de contrebande en provenance d'Algérie, d'une valeur estimée à 313.740 dirhams, à bord d'un camion. Ce dernier était également équipé d'un double réservoir contenant 500 litres de gasoil de contrebande d'une valeur de 4.130 dirhams.

• VIOLENCES ET DÉNIS DE DROIT À L'ENCONTRE DES MIGRANTS

Les organisations de défense des droits des migrants disent en avoir marre

Neuf organisations de défense des droits des migrants, et des droits de l'Homme, ont organisé jeudi au siège de l'Association Marocaine des Droits Humains à Rabat, une conférence de presse pour éclairer l'opinion publique sur la situation des migrants subsahariens résidant ou de passage au Maroc. Elles dénoncent les violences et dénis de droits qui leurs sont infligés, et comptent organiser ce vendredi un rassemblement devant le tribunal de première instance de Rabat à 13h30.

PROCÈS. C'est ce vendredi que le Maroc signera avec l'Union européenne une "Déclaration commune sur un partenariat pour la mobilité". Ce vendredi également, 21 ressortissants sénégalais se présenteront devant le tribunal de première instance de Rabat, arrêtés lors d'échauffourées avec la police marocaine dans l'enceinte de leur ambassade au Maroc, alors qu'ils venaient dénoncer leurs conditions précaires de vie et les agressions physiques et morales qu'ils subissent. Estimant que cette coïncidence de dates, qui n'est pas fortuite, est l'illustration d'une politique à deux vitesses, neuf associations de défense des droits humains, et des droits des migrants, ont organisé jeudi une conférence de presse, pour dénoncer les violences et dénis de droits qui sont infligés quotidiennement aux migrants.

Dans la même situation de précarité

Concernant la "Déclaration commune sur un partenariat pour la mobilité" que le Maroc signe aujourd'hui, il s'agit selon les ONG, d'un "partenariat illusoire pour la majorité des Marocains". Les associations craignent que cet accord se traduise par "une politique de plus en plus xénophobe et discriminatoire vis-à-vis de l'ensemble des migrants." Pour Said Tbel de l'AMDH l'adhésion à ce genre de partenariat présente "quelques petits avantages par rapport aux facilités de visa court séjour pour une couche spécifique de la population". Il dit craindre des risques de durcissement de la situation, de la répression vis-à-vis de toute personne migrante sans papier dans notre pays ou essayant de passer à l'autre rive de la Méditerranée".

Pour lui, il est nécessaire d'ajouter à cela, les effets que peut avoir le refoulement des migrants de l'Europe vers le Maroc, alors que le Royaume "avait toujours précédemment refusé de signer les accords de réadmission".

Pour sa part, Lucile Dumas de l'Association pour la taxation des transactions pour l'aide aux citoyens (ATTAC) a précisé que la situation des migrants subsahariens au Maroc n'a pas évolué depuis de nombreuses années.

" Nous avons toujours la même précarité dans les conditions de vie, les mêmes problèmes de logements indignes extrêmement chers, les mêmes problèmes d'accès à un travail régulier avec un contrat, les mêmes problèmes d'accès aux soins."

Lucile Dumas, ATTAC Maroc.

Et d'ajouter que les contrôles au faciès, les rafles et les refoulements en dehors de toute légalité persistent.

Nouvelle vague de répression vis-à-vis des Subsahariens

Les participants à la conférence de presse ont également souligné une recrudescence de la répression vis-à-vis des Subsahariens. La dernière date en effet du mois de mai, lorsque 16 sénégalais ont été arrêtés et refoulés vers la frontière algérienne, après la confiscation de leurs passeports. C'est suite à cette opération que des ressortissants sénégalais s'étaient rassemblés devant leur ambassade à Rabat pour dénoncer cette situation et demander une rencontre avec un responsable diplomatique. En



■ L'Association marocaine des droits humains (AMDH), l'Association Lumière sur l'émigration clandestine au Maghreb (ALECMA), ainsi que sept autres associations ont dénoncé une recrudescence de la répression vis-à-vis des Subsahariens. /DR

réponse, l'ambassade avait demandé officiellement aux autorités marocaines de les "déloger par la force, si besoin était", à en croire l'avocate des 21 ressortissants sénégalais qui doivent être jugés aujourd'hui, Naïma El Kellaf, présente à la conférence.

De violents affrontements avaient par la suite eu lieu, entraînant l'arrestation de ces 21 personnes, qui se trouvent toujours en détention à la prison de Salé.

Selon un conseiller de l'ambassadeur, les manifestants avaient refusé tout dialogue et saccagé les bureaux et des voitures du personnel. Suite à la plainte déposée par l'ambassade du Sénégal au Maroc, le procureur du Roi du tribunal de première instance de Rabat, estimant que les faits pouvaient faire l'objet d'une qualification criminelle, aurait saisi la Cour d'appel, avant que le procureur du Roi de cette dernière ne décline cette saisine.

En dépit de la situation de certaines personnes souffrantes parmi les détenus, les associations n'ont pu ni rendre visite aux prisonniers, ni leur offrir des habits ou des médicaments, toujours selon Me Naïma El Kellaf. Rappelons qu'à l'appel des neuf associations, un rassemblement aura

lieu ce vendredi à 13h30, devant le tribunal de première instance de Rabat (avenue Madagascar, quartier Océan) où s'ouvre le procès des 21 ressortissants sénégalais.

■ Rachid Loudghiri

► Les neuf associations

Neuf organisations de défense des droits des migrants et des droits de l'Homme dénoncent les violences et dénis de droit à l'encontre des migrants:

- L'Association marocaine des droits humains (AMDH)
- L'Association Lumière sur l'émigration clandestine au Maghreb (ALECMA)
- L'Association pour la taxation des transactions pour l'aide aux citoyens (ATTAC) Maroc
- Le Collectif des Communautés Subsahariennes au Maroc (CCSM)
- Le Conseil des migrants subsahariens au Maroc (CMSM)
- Le Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants (GADEM)
- L'Association Joint action forced emigration (JAFEM)
- L'ODT- section des Travailleurs immigrés
- Le Réseau Mondial des Femmes Immigrées et Épouses (REMOFIME)